



Inscription pour la répétition

du test de caractère et d'aptitudes naturelles ou de l'évaluation de l'aspect extérieur

Veuillez remplir le formulaire complètement et lisiblement (Explications sur la deuxième page)

Informations sur la répétition souhaitée

Date du test : Lieu du test :

A répéter : Test de caractère et d'aptitudes naturelles Evaluation de l'aspect extérieur

Informations sur le premier jour d'évaluation déjà effectué

Date du test : Lieu du test :

Juge de beauté: Juge de caractère:.....

Propriétaire du chien selon le pedigree (Doit être inscrit au Livre des Origines Suisse LOS.)

Nom : Prénom :

Rue, N° : NPA, lieu :

Téléphone privé : E-mail :

Avez-vous droit au paiement des frais d'inscription réduits ? (Veuillez lire attentivement les explications correspondantes.)

via propriétaire via membre de la famille (joindre la carte de membre) via cession du droit d'élevage (joindre la confirmation écrite) non

Données du chien

Nom selon le pedigree :

Date de naissance : Sexe : mâle femelle

Race : Couleur :

N° LOS : Code microchip :

Pour les femelles date des dernières chaleurs :

Annexes (Veuillez joindre à votre inscription **des copies bien lisibles** des documents ci-dessous)

- Pedigree (avec inscription LOS du propriétaire et code de la puce électronique)
- Attestation des yeux (si l'attestation présentée pour le premier jour d'évaluation date de plus de 24 mois)
- Profil ADN (s'il n'a pas encore été déposé auprès du RCS)

Avis importants

- Le nombre de participants est limité. **Les inscriptions dont les annexes sont incomplètes sont rejetées.**
- Seuls les chiens indetifiables pourront être admis au test! Le **code de la puce électronique** doit être noté dans le pedigree ainsi que dans les attestations vétérinaires.
- Pendant et une semaine après **les chaleurs**, les chiennes ne seront pas acceptées.
- Les chiens **castrés chimiquement** ne sont pas admis au test.

Frais d'inscription :

- Test de caractère et d'aptitudes naturelles : CHF 160.- pour les membres RCS / CHF 320.- pour les non-membres
- Evaluation de l'aspect extérieur : CHF 80.- pour les membres RCS / CHF 160.- pour les non-membres

La facture avec un délai de paiement de 10 jours vous sera envoyée après l'inscription.

Clôture des inscriptions : toujours le vendredi, 3 semaines avant la date du test

Envoyer à : Helga Schweizer, Wynaustrasse 4, 4912 Aarwangen

En cas de questions : www.retriever.ch / Helga Schweizer, 078 892 32 46 / zk.wesenstest@retriever.ch

Avec mon inscription je confirme, que je respecterai les prescriptions du règlement d'élevage RCS, ainsi que les ordonnances d'application décidées par le RCS.

Lieu, date : Signature :

Explications concernant le formulaire d'inscription au test de caractère et d'aptitudes naturelles

Répétition du test de caractère et d'aptitudes naturelles

L'examen de caractère et des aptitudes naturelles peut être répété une fois. Le deuxième jugement doit intervenir dans les 12 mois suivant le premier test, par un autre juge. Le participant doit annoncer lui-même son chien. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.6.1)

Répétition de l'évaluation de l'aspect extérieur

Lors d'une décision négative de la part du juge de beauté (« réussi avec conditions » ou « non réussi »), l'évaluation de l'aspect extérieur peut être répétée. La deuxième évaluation doit être exécutée par un autre juge d'exposition. Le participant annonce son chien lui-même une nouvelle fois. La deuxième évaluation est définitive. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.6.2)

Déterminant pour toutes les attestations et tous les certificats

Les attestations médico-vétérinaires ne sont valables que si le chien concerné a été au préalable muni d'une puce électronique et que le numéro d'identification figure dans les attestations requises. (cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.2.5)

Toutes les attestations et tous les certificats doivent être correctement remplis et signés.

Pedigree

Pedigree suisse : Le pedigree doit impérativement indiquer un propriétaire inscrit au Livre des Origines Suisse LOS. L'inscription de l'éleveur seul ne suffit pas, même s'il est le même que le propriétaire. De plus, le code de la puce électronique du chien doit être indiqué sur le certificat.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.1.2.a)

Pedigree étranger : Les retrievers élevés à l'étranger doivent être inscrits au Livre des Origines Suisse LOS et le pedigree doit comporter une inscription correspondante du propriétaire et un numéro LOS. De plus, le code de la puce électronique du chien doit être indiqué sur le certificat.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 3.1.2.a)

Attestation des yeux

Attestation d'un spécialiste reconnu par la Swiss Association of Veterinary Ophthalmologists SAVO et par le RCS, selon laquelle aucune affection oculaire excluant l'élevage n'a été constatée chez le chien concerné. L'attestation oculaire doit être établie au plus tôt à l'âge de 12 mois et ne doit pas dater de plus de 24 mois le jour de l'évaluation. Vous trouverez une liste des spécialistes dans le Downloadcenter RCS.

(cf. Règlement d'élevage RCS, art. 4.3.3)

Profil ADN

Le profil ADN est l'empreinte génétique de votre chien, qui doit être déposée auprès du secrétariat du Livre des origines de la SCS. Un vétérinaire prélève 5ml de sang EDTA sur votre chien et l'envoie à un laboratoire reconnu par la SCS (de préférence Laboklin avec un tarif spécial correspondant). Veillez à ce que le profil ADN soit conforme aux directives de l'ISAG (International Society for Animal Genetics) de 2020. Les rapports PDF et les certificats sont acceptés. Les résultats envoyés par e-mail sont refusés.

Le RCS n'est pas autorisé à délivrer une autorisation d'élevage après le 01.07.2024 si le profil ADN du chien n'est pas disponible.

(cf. Règlement d'élevage SCS, art. 3.2.1)

Frais d'inscription réduits

Dans les trois cas suivants, vous avez le droit de payer les frais d'inscription réduits pour les membres du RCS, pour la participation au test de caractère et d'aptitude.

Il existe une adhésion actuelle au RCS...

- ...du propriétaire du chien selon le pedigree.
- ...d'un membre de la famille proche du propriétaire du chien, qui habite sous le même toit (par exemple conjoint(e), parent, fils ou fille). Dans ce cas, une carte de membre actuelle doit impérativement être jointe à l'inscription.
- ...d'un éleveur auquel le propriétaire a cédé le droit d'élevage sur le chien en question. Dans ce cas, une confirmation écrite de la cession du droit d'élevage doit impérativement être joint à l'inscription.

Si aucun de ces cas ne se présente, la totalité des frais d'inscription pour les non-membres doit être payée.

Païement des frais d'inscription

Après avoir soumis le dossier d'inscription complet, vous recevrez une facture avec un délai de paiement de 10 jours.

Dans tous les cas, votre paiement doit être reçu par le RCS au plus tard le vendredi précédant le jour de l'évaluation.

